

Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis inniati. (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.)
 L'inter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter montis adhaerere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita
 (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

PRIX D'ABONNEMENT

	3 mois	6 mois	Un an
SUISSE	Fr. 6 ..	11 ..	20 ..
UNION POSTALE	10 ..	19 ..	36 ..

Prix du numéro : 10 centimes.

Rédaction et Expédition

BUREAUX : Grand'Rue, 13, à Fribourg

La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
 Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

Les annonces sont reçues exclusivement par l'Agence suisse de Publicité ORELL, FUSLI & Co, à FRIBOURG, 69, rue des Epouses; Zurich, Bâle, Berne, Lausanne, Coire, Glaris, Lucerne, Schaffhouse, Saint-Gall, Milan, Londres, etc.

Prix de l'annonce ou de son espace :
 Pour l'étranger 20 cent. la ligne. Pour la Suisse 15 cent. la ligne.
 Pour le canton 10 cent. la ligne.

Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Bulletin politique

Les rudes coups frappés à Fou-Tchéou et à Ké-Lung par l'amiral Courbet paraissent avoir produit une vive impression dans le monde officiel chinois. Rien n'indique pourtant encore qu'à Pékin on soit disposé à accepter les conditions de la France. On aurait tort cependant de compter sur la rivalité des puissances européennes pour arrêter la marine française qui vient d'ajouter une nouvelle page glorieuse à son histoire pleine de coups d'audace. Pour le moment, on suppose que l'amiral Courbet va consolider la prise de possession de l'île de Formose, qui offre des ressources considérables et précieuses, surtout par ses mines de houille; mais pour mener à bien cette expédition, le brave amiral a besoin de renforts qui, paraît-il, lui arriveront incessamment.

La Gazette de Cologne reçoit de Berlin une communication aux allures officieuses et qu'elle imprime en gros caractères. La voici :

Nous autres Allemands, nous n'avons aucun motif pour être inquiets à propos de nos nationaux établis en Chine.

Nous avons dans ces parages des forces navales très respectables. De plus, en prévision des événements attendus, notre gouvernement a déjà, l'an dernier, conclu avec le gouvernement français une convention en vertu de laquelle, en cas de guerre avec la Chine, la marine française sauvegarderait les intérêts allemands à l'égal des intérêts français, partout où il ne se trouverait pas de navires allemands présents.

Voilà une révélation importante; si elle est vraie, on a le droit d'en conclure non seulement que l'accord est complet entre la France et l'Allemagne sur les affaires de Chine, mais que cet accord est écrit, ce qui lui donne infiniment plus d'importance. Enfin, la convention à laquelle fait allusion la Gazette de Cologne aurait été conclue l'année dernière à une époque où les relations entre la France et l'Angleterre n'étaient pas encore aigries au point que nous voyons.

À Varsovie, les nihilistes auraient fait dernièrement une tentative de délivrer quelques-uns des prisonniers politiques détenus dans la citadelle de la ville. Ils ont fait sauter une des portes

de la citadelle et ont réussi à pénétrer dans les couloirs de la prison, mais, aperçus par les gardiens, ils prirent la fuite en laissant après eux des leviers, des haches et des cordes. On suppose que les détenus avaient été prévenus de cette tentative, car on les a trouvés veillant, malgré l'heure avancée de la nuit.

On mande de Varsovie qu'une ordonnance de police, qui vient d'être publiée, recommande aux habitants de fermer les portes et les fenêtres des maisons au moment du passage du czar par les rues de la ville.

Les conducteurs habituels du tramway seront remplacés, pendant la durée de la visite, par des agents de police. Le 29 août, une commission composée d'ingénieurs et de gendarmes a de nouveau soumis à une inspection toutes les gares des chemins de fer et les maisons adjacentes.

LETTRÉ ENCYCLIQUE

DE NOTRE

TRÈS SAINT-PÈRE LE PAPE

LÉON XIII

Vénérables Frères,
 Salut et Bénédiction apostolique.

L'année passée, comme le sait chacun de vous, Nous avons décrété par Nos lettres Encycliques que, dans toutes les parties du monde catholique, afin d'obtenir le secours céleste pour l'Eglise tant éprouvée, la puissante Mère de Dieu serait honorée suivant le très saint rite du Rosaire, pendant toute la durée d'octobre. Ce faisant, Nous avons suivi Notre propre jugement et l'exemple de Nos Prédécesseurs, qui, dans les temps les plus difficiles de l'Eglise, par un zèle grandissant de piété, ont eu coutume de chercher un refuge auprès de l'auguste Vierge, et d'implorer son aide par des prières suprêmes. — Notre volonté a été obéie partout avec un tel empressement et une telle concorde des âmes, qu'il en est résulté une preuve lumineuse de l'ardeur de religion et de piété qui existe dans le peuple chrétien, de l'espérance universelle qui se repose en la protection céleste de la Vierge Marie. Cette ferveur d'une piété et d'une foi déclarée, Nous a apporté un soulagement et une consolation grande, Nous l'avons, en ces ennuis et en ces maux dont le fardeau pèse sur Nous; et même

elle Nous a donné du courage pour supporter des maux plus graves encore, s'il plaît à Dieu de Nous les infliger. Car, tant que l'esprit de prières se répand sur la maison de David et sur les habitants de Jérusalem, Nous sommes amenés à l'espoir certain qu'un jour Dieu Nous exaucera; que, prenant en pitié la vicissitude de son Eglise, il entendra enfin les prières de ceux qui l'implorent pour elle, elle dont il a voulu faire la dispensatrice des grâces célestes.

C'est pourquoi, devant la permanence des causes qui Nous ont porté à exciter la piété publique l'an dernier, comme Nous l'avons dit, Nous avons cru de Notre devoir, Vénérables Frères, d'exhorter encore cette année les peuples chrétiens à persévérer dans ce mode de prières et dans ces formules dites du Rosaire de Marie, et à mériter ainsi l'efficace protection de la puissante Mère de Dieu. Puisque les ennemis du nom chrétien apportent une telle opiniâtreté en leurs desseins, les défenseurs ne doivent pas avoir une volonté moins constante, alors surtout que le secours céleste et les bienfaits que Dieu nous apporte sont le plus souvent les fruits ordinaires de notre persévérance. — Il Nous plaît de rappeler l'exemple de cette grande Judith, type de la bienfaisante Vierge, qui réprima la sottise impatience des Juifs, voulant établir à leur gré le jour où Dieu devait secourir la cité opprimée. On doit de même observer l'exemple des Apôtres, qui ont attendu le don immense de l'Esprit Paraclét qui leur était promis, en persévérant unanimement dans la prière avec Marie, mère de Jésus. — Il s'agit en effet, à présent, d'une entreprise ardue et de grande importance, d'humilier dans la force exaltée de sa puissance un ennemi antique et terrible; d'affranchir la liberté de l'Eglise et de son Chef; de sauver et de protéger les remparts sur lesquels reposent la sécurité et le salut de la société humaine. Il faut donc veiller à ce qu'en ces jours de deuil pour l'Eglise, la sainte coutume du Rosaire de Marie soit observée avec zèle et piété, d'autant plus que ces prières, étant composées de manière à passer en revue dans leur ordre tous les mystères de notre salut, sont essentiellement appropriées à entretenir l'esprit de piété.

En ce qui regarde l'Italie, c'est maintenant surtout qu'il est nécessaire d'implorer, par la prière du Rosaire, l'aide de la Vierge, alors qu'une calamité inopinée est chez nous, plutôt encore qu'elle ne nous menace. Le fléau asiatique, franchissant les bornes que la nature, suivant la volonté de Dieu, semblait lui assigner, a envahi les rives très peuplées d'un port français, et de là les régions limitrophes de l'Italie. — Il faut donc chercher un refuge auprès de

Marie, de celle que l'Eglise appelle justement et à bon droit la salutaire, l'auxiliaire, la protectrice, afin que propice aux prières qui lui sont agréables, elle daigne nous apporter le secours imploré, et chasser loin de nous le fléau impur.

Aussi, à l'approche du mois d'octobre, mois où s'accomplissent les solennités consacrées à Marie, Vierge du Rosaire, Nous avons décidé de renouveler encore, pour cette année, toutes les prescriptions établies l'an dernier. — Nous décrétons et ordonnons que, du premier jour d'octobre au second jour du mois de novembre suivant, dans toutes les églises paroissiales, dans tous les sanctuaires publics dédiés à la Mère de Dieu et dans d'autres, au choix de l'ordinaire, on récite chaque jour au moins les cinq décades du Rosaire, en y ajoutant les Litanies; si c'est le matin, l'office sacré sera fait pendant les prières; et si c'est dans l'après-midi, le Saint-Sacrement sera exposé à l'adoration, et ensuite les assistants seront purifiés suivant le rite. Nous désirons que les confréries du Saint-Rosaire, partout où les lois le permettent, fassent une procession solennelle par les rues en vue de la religion publique.

Afin d'ouvrir à la piété chrétienne les trésors célestes de l'Eglise, Nous renouvelons chacune des indulgences que Nous avons accordées l'an passé. A tous ceux qui, aux jours prescrits, auront assisté à la récitation publique du rosaire, et qui auront prié à Notre intention, à ceux qui, empêchés par une cause légitime, auront fait cela en particulier, Nous concédons pour chaque fois une indulgence auprès de Dieu de sept années et de sept quarantaines. A ceux qui, au temps susmentionné, auront accompli ces exercices dix fois au moins, soit publiquement dans les églises, soit, pour de justes motifs, dans l'enceinte de leur maison, et qui, ayant expié leurs fautes par la confession, auront fait la communion à l'autel, Nous accordons sur le trésor de l'Eglise la grâce plénière de leurs péchés. Nous accordons aussi cette grâce plénière des péchés et la rémission des peines à tous ceux qui, soit au jour même de la fête de la Bienheureuse Vierge du Rosaire, soit en un jour quelconque de la huitaine suivante, auront lavé les taches de leur âme et auront pris part au saint et divin banquet, et auront supplié Dieu et sa très sainte Mère, à Notre intention, dans un édifice sacré.

Voulant aussi pourvoir à ceux qui vivent à la campagne et qui sont retenus, surtout en ce mois d'octobre, par la culture des champs, Nous concédons que tout ce que Nous avons décrété ci-dessus, ainsi que les sacrées indulgences à gagner dans le mois d'octobre, pourra être différé aux mois sui-

Dernières nouvelles

Assemblée de Posieux

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que Sa Grandeur Monseigneur Mermillod honorera de sa présence la réunion cantonale de l'Association de Pie IX, le 10 septembre.

Nous attirons à ce propos l'attention des associés sur l'adjonction suivante au programme de cette belle journée.

Après midi, à 3 heures. — Pèlerinage du Pius-Verein à Notre-Dame d'Hauterive. L'assemblée, précédée des fanfares, se rend de Posieux à Hauterive en cortège. A l'église d'Hauterive. Chant du Magnificat par le Cécilien-Verein. Salve Regina.

Allocution de S. G. Mgr Mermillod

Sa Grandeur donnera ensuite la bénédiction du Saint-Sacrement.
 (Communiqué.)

Dépêches télégraphiques

AMBERG, 5 septembre.

Le congrès catholique continue ses séances.

Sur la proposition de M. Windthorst, l'assemblée a voté une protestation contre la spoliation de la Propagande; elle invite le gouvernement allemand à intervenir en faveur de cette institution internationale.

L'assemblée exprime sa reconnaissance au Saint-Père pour son Encyclique contre la franc-maçonnerie; elle déclare qu'il n'y aura point de paix en Allemagne sans le rétablissement des Ordres religieux et le rappel des Jésuites.

L'assemblée réclame aussi la restauration du pouvoir temporel du Pape.

M. Hergenthöfer, frère du cardinal, prononce un discours sur la situation faite au Saint-Père.

La municipalité d'Amberg vient de décerner à M. Windthorst la bourgeoisie d'honneur de cette ville.

PARIS, 4 septembre.

Aucune déclaration de guerre n'a encore été notifiée à la France par la Chine. On croit que la Chine ne la notifiera pas, car le désarroi le plus complet règne à la cour de Pékin.

On ne croit pas que l'opération contre l'île de Formose puisse avoir lieu avant la fin du mois, l'amiral Courbet étant obligé d'attendre des troupes.

L'escadre de l'amiral s'est dirigée actuellement vers les points où se trouvent des navires de guerre chinois, pour achever la destruction de la flotte.

Le Temps dit que le général Campenon a désigné spécialement à l'amiral Peyron, pour remplacer le général Millot, les généraux Delébecque, Schmitz, Courcy et Japy.

PARIS, 4 septembre.

Une indemnité de 27,000 piastres pour l'émeute de septembre 1883, a été payée hier au consul français à Canton, Monsieur Scherzer.

ROME, 4 septembre.

Il y a eu hier en Italie 97 décès, dont 49 à Naples, 7 à la Spezia et 15 dans la province de Cuneo.

MADRID, 4 septembre.

Aucune dépêche d'Alicante. Sept nouveaux décès à Novelda.

MADRID, 4 septembre.

Une grande panique règne en Espagne. On a interné 108 voyageurs venant d'Alicante, sur les hauteurs qui se trouvent à six kilomètres et demi de Madrid.

300 autres sont détenus à Candette sur la frontière de la province d'Alicante. Le roi est revenu seul; la reine se rend directement à la Granja avec ses enfants. Elle a déclaré qu'elle irait rejoindre le roi si le choléra éclatait à Madrid.

Le gouvernement portugais a décrété la quarantaine pour toutes provenances des ports méditerranéens d'Espagne.

SAINT-PÉTERSBOURG, 4 septembre.

L'empereur a quitté Saint-Petersbourg après minuit, allant à Varsovie.

vants de novembre ou décembre, suivant la décision prudente des Ordinaires.

Nous ne doutons pas, Vénérables Frères, que des fruits riches et abondants ne répondent à de tels efforts, surtout si Nos plantations, que votre sollicitude aura arrosées, reçoivent du Ciel l'abondance de la grâce de Dieu pour leur développement. Nous tenons pour certain que le peuple chrétien se montrera obéissant à Notre parole et à Notre autorité apostolique avec cette foi et cette ferveur de piété dont il a donné, l'année passée, très ample preuve.

Veuillez la Patronne céleste invoquée par les prières du Rosaire Nous assister propice, et faire que, toute dissidence d'opinions étant supprimée, le christianisme étant restauré dans toutes les parties de la terre, Nous obtenions de Dieu la tranquillité désirée de l'Eglise. — En gage de ce bienfait, à vous, à votre clergé, aux peuples confiés à vos soins, Nous envoyons avec amour la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 30 août 1884, de Notre Pontificat la septième année.

LÉON PP. XIII.

Nouvelles suisses

DIOCÈSES. — Le dîner officiel par lequel ont été closes les délibérations des délégués de la Suisse et de Mgr Ferrata a eu lieu au Bernerhof. Les membres du Conseil fédéral, sauf M. Welti qui est toujours malade, y assistaient. Les convives étaient animés de la meilleure humeur. Mercredi matin, M. le comte de Ferrata a fait ses visites et a pris congé du monde officiel de Berne.

Les résolutions prises par la conférence seront transmises aux cantons intéressés. On ne pense pas que la chose prête à des difficultés. Sauf Berne, tous ont hâte d'en finir avec le trop célèbre *Kulturkampf*.

EVÊCHÉS. — Nous trouvons les renseignements qui suivent dans une correspondance de Berne au *Journal de Genève* :

« D'après l'accord conclu par les trois délégués, Soeur redevient la résidence de l'évêque de Bâle; la raison en est simple. En effet, c'est le seul endroit du diocèse qui offre les avantages d'une ville épiscopale : église cathédrale, arrangements suffisants pour le chapitre indispensable, locaux pour le séminaire et pour toutes les institutions qui complètent l'organisation épiscopale.

« Quant à la question financière, pour la formation d'une mense épiscopale, et aux charges incombant aux Etats diocésains, c'est l'affaire des cantons intéressés, lesquels doivent la résoudre après leur adhésion à l'accord qui va leur être soumis par le Conseil fédéral. On se souvient que celui-ci n'a joué que le simple rôle d'agent officieux, et que l'adoption définitive de ses propositions demeure réservée aux cantons diocésains. Eux seuls sont juges en cette matière; le Conseil fédéral, pas plus du reste que l'Assemblée fédérale, n'a le droit d'intervenir, tant qu'aucune réclamation ne s'élève.

« Mais comme ce sont les gouvernements cantonaux eux-mêmes qui ont demandé les bons offices des autorités fédérales, comme en outre, les vues de celles-ci étant connues depuis longtemps sans qu'elles aient donné lieu à un échange quelconque de vœux contradictoires, il serait absurde de supposer que l'un ou l'autre d'entre eux s'opposât à l'exécution de l'accord intervenu. Une seule chose pourrait les empêcher d'y donner une complète adhésion, c'est l'attitude actuelle du gouvernement bernois

qui persiste dans sa décision d'interdire aux catholiques du Jura de rentrer officiellement dans le diocèse de Bâle.

« Reste à savoir s'il ne changera pas de manière de voir pendant les conférences auxquelles donneront lieu les propositions du Conseil fédéral et du Saint-Siège et si, pour le cas où il ne se laisserait pas ébranler dans sa résolution, les cantons cosignataires regardent sa retraite comme un empêchement absolu à la reconstitution du diocèse. Toutes les suppositions sur ces deux points sont aujourd'hui hasardées; je crois donc convenable de m'en abstenir complètement. »

CHOLÉRA. — Nous trouvons le document ci-après dans les journaux de Genève :

DÉCLARATION

En présence des bruits erronés répandus par la presse européenne, au sujet de l'état sanitaire de la ville de Genève, les consuls soussignés se font un devoir de déclarer publiquement et formellement, pour rendre hommage à la vérité, dans un but d'intérêt général, que, depuis l'apparition du fléau en Europe, il n'y a eu dans le canton de Genève qu'un seul cas de choléra asiatique, le 28 juillet, à Versoix, près Genève, cas importé de Marseille, et que depuis cette époque il ne s'en est déclaré aucun autre ni dans la ville, ni dans le canton, où l'état sanitaire est actuellement des plus satisfaisants.

Genève, le 1^{er} septembre 1884.

Ont signé :
 MM. Bachmann, consul d'Allemagne ;
 Auldjo, consul d'Angleterre ;
 Levieux, consul de Belgique ;
 vicomte de Desterro, consul général du Brésil ;
 Haas, consul général de Costa Rica ;
 Galiffe, consul de Danemark ;
 comte de Casa Sarria, cons. d'Espagne ;
 Lyell-Adams, consul des Etats-Unis d'Amérique ;
 Laviotti, cons. des E.-U. du Mexique ;
 B. St-Chaffray, cons. gén. de France ;
 Diodati, cons. gén. de Grèce ;
 Gambini, cons. d'Italie ;
 Henri Fazy, cons. du Pérou ;
 G. Basso, consul du Portugal.

Les consuls d'Autriche, de Suède et Norvège sont absents.

SUISSE ET ITALIE. — Vu les progrès foudroyants du choléra en Italie, le Conseil fédéral a interdit jusqu'à nouvel ordre l'importation en Suisse des peaux non confites, des déchets de coton, des plumes, des chiffons, des objets de literie, des vieux habits, à l'exception des bagages des voyageurs, et des laines non lavées venant d'Italie.

MONNAIES. — Le Conseil fédéral a autorisé la frappe de 25,000 écus de tir pour le tir fédéral de 1885.

EMIGRATION. — La patente d'agence d'emigration est retirée à la maison Raffelghem et Dornhöfer à Bâle.

Berne

UNE QUESTION. — Sous ce titre nous lisons dans la *Berner Volkszeitung* :

« Qu'est-ce que dirait le gouvernement bernois qui défend aux Salustistes de chanter et de prier dans un local privé, si la population marchait contre les loges franc-maçonniques, en brisait les vitres et en commençait le bombardement? Est-ce que ce que les francs-maçons font derrière les verrous n'est pas aussi provoquant que les chants et prières de gens illuminés? »

« Pour être conséquent, le gouvernement bernois devrait fermer toutes les loges et chasser du pays tous les francs-maçons. »

Le *Démocrate* affirme catégoriquement que non seulement M. Steiger a voté l'arrêt contre les salustistes avec tous ses collègues, à l'exception de M. de Wattenwyl, mais que la rédaction définitivement adoptée lui est due pour la plus grande partie.

L'enquête ouverte à Berne contre les anarchistes n'est pas encore terminée. Toutefois, le nommé Bodenüller, arrêté il y a quelques jours, a été relâché.

Un anarchiste, Gustave Arich, a été relâché à Berthoud, mais un de ses coreligionnaires, François Kuttman, sujet autrichien, a été renvoyé devant les tribunaux pour avoir colporté le placard exaltant les hauts faits de *Stellmacher*.

Un paquet de ces placards a été saisi à Berthoud; l'enquête a démontré qu'il y avait été envoyé de Lausanne. Il est probable que ce pamphlet a été imprimé à New-York.

Lucerne

Un vaurien, nommé I. Keller, de Reinach (Argovie), comparait à la semaine dernière devant le tribunal criminel de Lucerne. C'est un ancien soldat au service de diverses puissances : il a déjà un peu partout subi des condamnations. Relâché il y a quelques jours de la prison de Lenzbourg, il a fomenté un incendie à Römerweil (Lucerne) dans le seul but de se faire nourrir gratuitement. Comme on lui demandait pourquoi il avait choisi le canton de Lucerne pour y commettre un crime, il répondit que les prisons de Lucerne lui convenaient mieux que celles de Lenzbourg, parce que la nourriture y était plus grasse et mieux préparée.

Argovie

La Commission constituante de ce canton propose de donner aux articles ecclésiastiques la rédaction suivante :

« Les paroisses sont garanties comme corporations publiques. Elles administrent les biens de l'Eglise sous la surveillance de l'Etat; elles sont autorisées à prélever sur leurs membres des impôts pour subvenir aux frais du culte; elles choisissent les marguilliers, les conseils de paroisse, et leurs conducteurs spirituels, ces derniers dans le nombre des ecclésiastiques patentés par l'Etat et pour une période fixe à déterminer par la loi. L'éligibilité s'obtient à la suite de l'examen prescrit. Les commissions d'examen se composent de cinq membres dont la majorité est nommée par l'Etat et la minorité par les synodes. Tous les concordats existant avec l'Etat sont maintenus.

« Les confessions règlent elles-mêmes leurs affaires sous la surveillance de l'Etat. Les deux confessions principales et les sociétés libres qui s'y rattachent choisissent dans ce but des organes spéciaux (synodes) composés d'ecclésiastiques et de laïques. Les membres des synodes sont élus par les assemblées de paroisse, soit par les sociétés religieuses, en proportion du nombre de leurs adhérents ayant droit de voter, d'après l'échelle suivante : Sur 500 âmes ou au-dessous, un membre; de 501 à 2000 âmes, deux membres, etc.

« Les décisions des synodes qui intéressent l'ordre extérieur de l'Etat ou des communes sont soumises à la ratification du Grand Conseil.

« Les livres rapports des paroisses et des ecclésiastiques avec les autorités de leurs églises sont garanties. »

La commission de la Constituante a pris les décisions suivantes en matière de culte : Le règlement des affaires diocésaines, sur la base des droits établis, est dans la compétence des synodes, sous réserve de la ratification du Grand Conseil.

L'Etat édictera dans sa législation les mesures nécessaires pour le maintien de l'ordre et de la paix publiques entre les adhérents des diverses confessions, ainsi que contre les empiètements des autorités ecclésiastiques sur les droits des citoyens de l'Etat. (Toujours le loup qui prend des mesures contre l'agneau.)

Une décision plus nouvelle est celle-ci : Les bénéfices et biens ecclésiastiques devront être rendus aux communes, pour autant que les synodes les décideront.

M. Conrad, député catholique, a proposé de transférer aux synodes les attributions que s'étaient arrogées le Grand Conseil et le conseil d'Etat en matières confessionnelles. Cette proposition est restée en minorité.

Thurgovie

La paroisse de Bischofszell a célébré, le 28 août, le 1600^e anniversaire du martyre de son patron saint Pélage.

Tessin

M. le conseiller national Battaglini écrit au *Bund* qu'il n'a autorisé personne à annoncer qu'il acceptait une nouvelle candidature. Au contraire, l'état de santé de M. Battaglini l'oblige à renoncer absolument à tout mandat de député aux Chambres.

Neuchâtel

On lit dans l'*Union libérale* : « Un de ces derniers soirs, notre conseil municipal se trouvait en séance. La maison de commune dans laquelle il se rassemblait sert en même temps d'auberge. Des buveurs, pensant peut-être que la réunion avait un caractère religieux, envahirent la salle des séances en assez grand nombre, et joignant l'effet à la menace, frappèrent les assistants; ceux-ci, pris à l'improviste, n'eurent pas le temps de se défendre et furent roqués de coups, lors même que le président, cédant sagement à la force, eût levé la séance.

« La population, vivement émue, signe en ce moment une pétition priant le conseil d'Etat de ne point sévir trop durement contre les autorités municipales, cause première de ce scandale.

« Le Grand Conseil aura sans doute à statuer dans sa prochaine session, sur ce point : Les conseils municipaux peuvent-ils s'assembler librement, et leurs séances, au cas où elles seraient envahies, comme dans le cas particulier, seraient-elles considérées à l'avenir comme attentatoires à l'ordre public? »

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Lettre parlementaire

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 3 septembre.

Les pleins pouvoirs de l'amiral Courbet.

Dans l'*Hévaull*.
 On assure que M. l'amiral Courbet a reçu carte blanche pour la direction des opérations militaires et navales sur les côtes de Chine. En cela, le gouvernement a été bien inspiré. Evidemment, le glorieux amiral peut mieux que personne se rendre compte des mesures à prendre pour mener à bien l'entreprise dont il a la conduite. En lui laissant la liberté de ses opérations, on lui permettra d'agir avec prompt

Les Chantenay

PAR

ANDRÉ BARBES

XX
(Suite.)

Raoul n'avait pas encore repris connaissance. On l'avait enveloppé dans des couvertures de laine, on l'avait frictionné jusqu'au sang pour ramener la chaleur; mais ce ne fut qu'une heure après qu'il rouvrit les yeux.

Il jeta un regard étonné autour de lui. Il voyait pour la première fois certains visages : — Pierre! — Vanetta!... murmura-t-il en les apercevant. — Qu'on m'emène chez moi, ajouta-t-il.

Pierre le souleva dans ses bras, aidé du baigneur, et le plaça dans la voiture.

Bientôt après, Raoul était au Chalet. L'accident fut aussitôt connu de toute la ville.

Il y avait eu un naufrage, disait-on, une

embarcation avait chaviré; plusieurs hommes s'étaient noyés, un seul était sauvé.

Et à mesure que la nouvelle se répandait, elle grossissait et prenait les proportions d'une catastrophe dans laquelle dix personnes avaient péri.

En traversant la rue de Fréjus pour se rendre au Cercle, Guirot apprit cet événement.

« Nous étions inquiets, lui dirent les voisins, nous ne vous avions pas vu revenir des fles; il paraît qu'un bateau s'est perdu et qu'un seul passager a pu se sauver.

Les nouvelles vont vite, pensa Guirot : voilà qu'on connaît déjà l'histoire... Et il rejoignit le comte au club.

Là, les renseignements étaient contradictoires. On n'était pas mieux informé qu'ailleurs.

Le banquier s'approcha du Maigriot : — Je vous fais mon compliment; tout a réussi à merveille, lui dit-il à l'oreille.

Celui-ci eut un abominable sourire.

Tout à coup Fittler fit invasion dans le cercle.

Que dit-on? demanda-t-il, on prétend que M. de Chantenay s'est noyé en revenant des fles?...

Le comte feignit d'apprendre cette nouvelle avec stupeur.

« Impossible! dit-il. Nous étions ensemble il y a quelques heures. M. de Chantenay nous a quittés pour traverser le bras de mer et débarquer à la pointe de la Croisette, à cause du mauvais temps... A moins qu'un accident ne soit survenu dans ce trajet... »

Je vais m'en informer! ajouta Fittler.

« Nous vous attendons ici. »

« On remarqua l'impassibilité du comte qui,

malgré la surprise qu'il témoignait, ne s'empressait guère de faire prendre lui-même des nouvelles de son compagnon de voyage.

Fittler arriva en quelques secondes au Chalet. La Chambre de Raoul était pleine de monde.

Le docteur Delcour avait appris l'accident, à peine était-il rentré chez lui. Pierre l'avait fait prévenir, et il s'était empressé d'accourir. Le baron de Monroc avait été également informé qu'une embarcation avait chaviré en traversant le Bras, et il s'était aussitôt transporté au Chalet, inquiet sur le sort de Raoul. Seul, le comte Romani demeurait tranquillement au cercle...

On demandait à Pierre par quel hasard il était arrivé sur le lieu du sinistre.

« J'avais un pressentiment, répondait-il, qu'il devait arriver quelque malheur.

Enfin Raoul put raconter lui-même comment il était tombé à l'eau.

Il n'avait pas eu conscience de ce qui s'était passé.

Au moment où la voile, en se dépliant, avait imprimé une forte secousse à la chaloupe, Raoul avait perdu l'équilibre. Il avait bien senti qu'une main le saisissait par les jambes, mais il avait cru que c'était pour le retenir; il n'avait pas compris qu'on lui faisait faire la bascule pour le précipiter par-dessus bord... »

Il attribuait donc son accident à une fausse manœuvre des pêcheurs.

« Et eux, demanda-t-il, que sont-ils devenus? »

Personne ne put lui répondre.

« Il faut vous en informer, ajouta-t-il; peut-être ont-ils péri? »

En somme, l'état de Raoul ne présentait aucun danger; sa nature nerveuse, énergiquement soutenue par le moral, avait repris le dessus; le docteur rassura ses amis sur l'issue de cet accident.

Fittler courut annoncer cette bonne nouvelle au cercle.

« C'était bien vrai! dit-il; l'embarcation qui transportait M. de Chantenay à la Croisette a chaviré; on ne la retrouve plus; quant à lui, il a été précipité tout à coup dans l'eau, et sans son domestique qui a eu l'heureuse pensée d'aller à sa rencontre, il était perdu! »

Le comte Romani devint pourpre... Guirot se rapprocha également de Fittler...

« Il s'est donc sauvé? demandèrent-ils tous les deux à la fois.

« On l'a sauvé, ajouta Fittler; c'est Lambert, le baigneur, qui l'a retiré de l'eau... »

Le comte dissimula du mieux qu'il put son trouble.

« M. de Chantenay a-t-il dit comment cet accident était arrivé? »

« Il n'en sait rien. Le bateau s'est incliné, il a perdu l'équilibre et il est tombé à la mer. »

Vanetta, à qui on n'avait plus pensé, vint frapper, dans la soirée, à la porte du Chalet.

Pierre vint lui ouvrir avec empressement.

« Nous avons oublié cette pauvre enfant, dit-il, sans elle, pourtant... »

Vanetta avait d'abord rapporté sa harpe à l'auberge; puis, le soir, en voyant arriver Quaranta, elle avait été prise d'un sentiment irrésistible de frayeur, et elle avait fui.

Elle ne voulait plus demeurer auprès de cet homme, qui lui faisait horreur. Mais où irait-elle?

titude en tenant compte des nécessités du moment et de l'imprévu. On évitera ainsi ces atterrissements inévitables avec les difficultés qui s'opposent à une rapide transmission des instructions matérielles.

Toutefois, j'aime à croire que le gouvernement a indiqué, sinon d'une manière absolue, les limites dans lesquelles l'action de M. l'amiral Courbet devra s'exercer. Et je veux penser que ces limites auront été déterminées d'après les explications fournies récemment à la Chambre par M. Jules Ferry.

Puisque le président du conseil a cru pouvoir établir une distinction entre « l'état de guerre » et « l'état de représailles », le pays est en droit de supposer que, pour subtilité qu'elle soit, cette distinction sera maintenue dans le domaine des faits. Evidemment, M. l'amiral Courbet a dû recevoir des instructions dans ce sens; mais, pourquoi une note officielle n'est-elle pas venue nous renseigner à cet égard?

Des républicains à mettre sous verre, ce sont ceux du conseil général de l'Hérault. Ces citoyens-là s'avisent un jour de formuler un vœu invitant le gouvernement à prendre des mesures de répression contre le clergé français. La droite proteste, et Mgr de Cabrières la remercie dans une lettre adressée à l'honorable comte de Puységur. Là dessus, les rouges conseillers poussent des cris de paon, et volent un ordre du jour pour sommer le gouvernement de « faire respecter la République ». Ainsi, ces braves gens se reconnaissent bien le droit de menacer le clergé, mais ils n'admettent pas que le clergé ait celui de ne pas être satisfait de leurs menaces. Hors la loi les citoyens coupables de porter une soutane, et vivent la liberté et l'égalité républicaines!

BELGIQUE

Comme ils marchent!

Le correspondant belge du *Journal de Genève* envoie à cette feuille quelques détails sur la manifestation populaire qui a eu lieu le 31 août à Bruxelles.

Nous y lisons ce qui suit : « Le cortège s'est mis en marche vers deux heures et demie... La tête de la manifestation était arrivée vers trois heures et demie devant le ministère, tandis que les derniers manifestants se trouvaient encore au point de départ. »

Et un peu plus bas : « Le nombre des manifestants est évalué à 90,000. »

Un mathématicien, opérant sur ces données, arrivera aux conclusions suivantes :

Les manifestants, d'après une autre correspondance, étaient six de front. Donc, 90,000 hommes formaient 15,000 rangs.

Dans un cortège, la distance entre les rangs ne saurait être évaluée à moins de 1 m. 20.

D'où il suit que la longueur du cortège était de 18 kilomètres.

Les hommes qui étaient à la tête du cortège ont parcouru cette distance de 18 kilomètres en une heure.

Voilà, certes, de bons marcheurs!

A moins que le correspondant du *Journal de Genève* ne soit un grand blagueur!

L'ouverture solennelle de l'exposition des beaux-arts a eu lieu lundi à Bruxelles.

Le roi et la reine y assistaient.

Ils ont été reçus à l'entrée de l'exposition par la commission organisatrice, les ministres, le bourgmestre, etc.

Le roi a exprimé sa satisfaction de présider cette cérémonie, à laquelle la renommée artistique de la Belgique est si vivement intéressée.

Leurs Majestés ont ensuite visité l'exposition. L'assistance était très nombreuse.

« Elle avait marché au hasard, et instinctivement, elle s'était rapprochée du Châlet. »

« J'ai peur là-bas! fit-elle à Pierre. S'ils apprennent que je vous ai parlé, ils me feront du mal... »

Pierre accueillit la petite Italienne et la confia à la vieille gouvernante :

« Gardez cette enfant; demain, nous verrons... »

Il alla ensuite trouver le docteur Delcour, qui, fidèle à l'affection particulière dont il entourait Raoul, passait la nuit à son chevet :

« Dans le premier moment, dit-il, je ne vous ai point raconté comment j'étais parti avec le canot, ni quels motifs m'avaient poussés à me mettre à la recherche de M. de Chantenay... »

« Votre prévoyante sollicitude pour votre maître vous a heureusement inspiré... »

« Non, monsieur, c'est Vanetta... »

« La petite joueuse de harpe! »

« Elle-même! — Ce qu'elle m'a révélé est tellement grave, monsieur le docteur, que je n'ose pas y croire. Et cependant l'événement s'est réalisé comme elle me l'avait annoncé... »

Alors Pierre fit part à M. Delcour des paroles entendues par Vanetta dans l'auberge.

« Quand je lui ai dit que M. le duc était à l'île, ajouta-t-elle, elle s'est écriée : — Venez, Pierre, allons le chercher, c'est lui qu'on veut noyer... » — Voyez-vous, monsieur, je n'ai pas cru devoir parler de cela à personne avant de vous avoir consulté... »

« Qu'est devenu Vanetta? demanda le docteur. »

« Elle est en bas avec la femme de charge; elle s'est sauvée, craignant que son maître ne la maltraitât... » (A suivre.)

AUTRICHE-HONGRIE

Les journaux hongrois rapportent que la police de Pesth a saisi, au domicile de quatre ouvriers dont elle venait d'opérer l'arrestation, un grand nombre de publications anarchistes, un moule ayant servi à fondre des bombes et des mouvements d'horloge destinés à des machines explosibles.

Les quatre individus arrêtés étant de nationalité autrichienne, ils ont été remis entre les mains des autorités viennoises.

La police de Vienne est informée depuis quelque temps déjà, que les anarchistes préparent des attentats pour venger la mort de Stellmacher.

Le roi Milan, de Serbie est arrivé à Vienne dimanche avec plusieurs heures de retard. Un déraillement du train-poste, qui précédait le train royal d'une demi-heure a occasionné ce retard. Aussitôt le bruit a couru qu'un attentat avait été tramé contre la vie du roi. Voici comment les choses se sont passées :

Le train royal, venant de Semlin, arriva à Pesth avec un retard d'une heure, par suite de la rupture d'un essieu de wagon. A Pesth, le train royal devait être attaché au train-poste de Pesth à Vienne. Le retard décida le chef de gare à expédier le train-poste à l'heure ordinaire, sans attendre le train royal. A quelques stations de Pesth, à Koltenfeld, le train-poste dérailla par suite d'un écartement des rails, qui étaient fixés sur des traverses en mauvais état. Il n'y a eu ni morts, ni blessés. Si le train royal n'avait pas éprouvé un retard, c'est lui qui aurait déraillé. On supposa au premier moment qu'il y avait eu attentat. Le roi Milan et sa suite durent s'arrêter à Theiss; la reine passa la nuit dans le wagon; le roi et son aide de camp allèrent à l'hôtel. Le matin, on put continuer le voyage. En prenant congé des autorités de Theiss, le roi dit :

« Les monarques doivent être préparés à de pareils incidents; mais je me trouve chez vous en pleine sûreté. Je pourrais même dire que je suis plus en sûreté ici que dans mon propre pays; là, j'ai des ennemis; ici je n'ai peur de rien. »

Ces paroles furent très remarquées et sont diversement commentées par les journaux de Vienne.

AMÉRIQUE

BRÉSIL. — On écrit de Rio-de-Janeiro, le 1^{er} septembre :

« Le ministre Dantas, ayant vu la Chambre repousser son projet destiné à hâter l'abolition de l'esclavage, a demandé à l'empereur la dissolution de la Chambre. L'empereur a voulu avoir l'avis du conseil d'Etat. La majorité du conseil d'Etat s'est prononcée contre la dissolution. Malgré cela, la Chambre a été dissoute. Les élections vont avoir lieu, et on s'attend à un nouveau groupement des partis; les anciens partis seraient remplacés par des abolitionnistes et des esclavagistes. »

Guerre de Chine

La République française croit vraisemblable que l'amiral Courbet occupera fortement l'île de Formose.

D'après des avis de Hong-Kong, l'Allemagne aurait rappelé ceux de ses nationaux qui sont au service de la Chine.

Tous les Anglais employés dans la marine chinoise auraient démissionné.

On mande à l'Agence Havas, de Hong-Kong, 4 septembre, à midi 35 minutes, qu'une route stratégique a été percée dans le cimetière français de Canton. Un mausolée a été détruit, des tombes ont été saccagées.

D'après un télégramme du *Morning Post* le plus grand désordre régnerait à Pékin.

Il y a eu des manifestations en faveur de la guerre contre la France, et il a fallu que les troupes protègent les légations étrangères.

On pense que la flotte française va immédiatement détruire les fortifications au nord de l'île de Formose.

Il paraît que les Français ont des instructions portant de prendre possession de Shanghai dans le cas où les Chinois attaqueraient le Tonkin.

Chronique religieuse

Dans un livre qui vient de paraître sous ce titre : *Vingt-cinq ans de Sorbonne et de Collège de France* (1860-1884), le docteur A. Leblou, passant en revue les professeurs qui ont illustré ces deux établissements après Guizot, Villemain et Cousin, consacre à Mgr Freppel, alors professeur à la Sor-

bonne, une étude dont nous extrayons la page suivante :

L'abbé Freppel n'avait pas quarante ans quand je l'entendis, en 1861, pour la première fois, dans sa chaire de Sorbonne. Il était facile déjà de présager son brillant avenir. Aussi, peu d'années après, Pie IX le choisissait pour un de ses rares consultants au dernier Concile. En effet, dans ses écrits oratoires, dans ses discours de Sorbonne, dans ses sermons brillèrent ses grandes qualités de philosophe et de théologien, illustrées par un talent littéraire de premier ordre : c'était bien le dernier des classiques du dix-septième siècle. Ses *panégyriques* et *Oraisons funèbres*, etc., le posent bien comme le continuateur des sommités du grand siècle.

Nous le voyons maintenant, seul de tout le clergé français, tenir un rôle parlementaire; et avec quelle autorité et quelle hauteur de vue ne donne-t-il pas tous les jours des leçons d'histoire, de droit, de toutes sciences, aux médiocrités passionnées qui l'entourent! Il y montre un grand caractère et un patriotisme élevé. Soit qu'il parle, soit qu'il écrive, la clarté est obtenue; toutes objections sont prévues et réfutées, la question est vidée. Sa parole est étendue, académique, — et il n'est pas de l'Académie! Un trait d'esprit, une fine ironie égayent parfois son savant langage.

Distingué de toutes manières dans sa personne, d'une physionomie fine et animée, d'une voix digne avec un certain abandon, et chaleureuse, d'un geste rapide et plein d'autorité, il arrivait sans effort, dans ses leçons, à une éloquence persuasive et pénétrante.

A sa vaste et sûre science et à tout l'ensemble de qualités que nous avons énumérées chez l'abbé Freppel, il nous découvrit un jour une aptitude tout inconnue; il avait à nous faire sentir les beautés d'une longue hymne d'un apologiste grec. Tenez, Messieurs, nous dit-il, c'est si beau et en même temps si difficile à vous le traduire que j'ai mis cela, hier, en vers français. Et lui de nous déclamer admirablement ces vers, dignes de Corneille ou de Racine; et nous d'applaudir à tout rompre!

Mgr Freppel, né en 1827, n'avait que trente-quatre ans à l'époque dont parle le docteur Leblou.

CANTON DE FRIBOURG

Réunion de Posieux

L'administration des chemins de fer ne peut nous accorder des trains spéciaux pour le 10 septembre, en raison des nombreux transports de troupes qu'elle doit effectuer pour le rassemblement de la III^e brigade.

L'horaire des trains ordinaires correspond, d'ailleurs, exactement au programme de notre réunion.

Avec des billets collectifs, le prix des places sur ces trains peut être considérablement réduit.

Il suffit que les sections d'une région s'entendent pour prendre un billet de société à la gare qui dessert leur contrée. Nous demanderons que les chefs de gare soient autorisés à délivrer ces billets d'avance.

On conseille aux personnes qui prendront le chemin de fer de descendre à la gare de Matran, distante de Posieux d'une demi-heure. Le chemin est plus agréable et plus facile que celui de Neyruz.

Nous indiquerons demain l'horaire des divers trains et le prix des billets collectifs.

Les présidents des sections peuvent d'ailleurs s'adresser dès aujourd'hui aux chefs de gare pour s'informer du prix d'un billet collectif aller et retour, depuis leur station à Matran.

Pour 16 personnes, le prix du billet est déjà considérablement réduit.

Pour 180 personnes, le prix est presque aussi favorable que celui d'un train spécial.

Dans chaque paroisse, on ferait bien de s'assurer dès maintenant du nombre des participants qui monteront sur le train aux gares respectives.

MM. Spuhler-Dénéreaz, à Lausanne, et Duvillard, préfet à Bulle, ont déposé conjointement une plainte en calomnie contre le journal la *Gruyère*; le premier agit comme président du conseil d'administration de la ligne Bulle-Romont, et le second, comme ancien syndic de la ville de Bulle.

Dans son dernier numéro, la *Gruyère* a cherché à déplacer la question en parlant d'un cumul de places. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de l'issue de ce procès.

Puisque nous en avons l'occasion, rappelons que la *Gruyère* n'a pas encore fourni les explications qu'elle nous avait promises et qu'il lui était, disait-elle, très facile de se procurer, au sujet d'un gaspillage de fonds qui auraient dû entrer dans la bourse communale et qui ont été employés par le conseil communal de Bulle pour se payer un voyage dans la Suisse allemande. Pourquoi ce mutisme obstiné?

Le conseil d'Etat a nommé MM. Stadelmann, Jean, de Fühli (Lucerne), professeur de classe dans la section littéraire allemande du collège St-Michel; Berger, Amédée, à Morges, préfet de l'Intérieur.

M. Chassot, Louis, feu Ignace, est nommé syndic de Bussy; M. Bosson, Charles, officier d'état civil à Riaz.

Lundi dernier, les 4 enfants de M. Muller-Emmenegger, peintre, près de la Fonderie, jouaient au bord de la Sarine en amont de la pisciculture. Ayant voulu traverser à gué un bras de la rivière, passage qu'ils avaient déjà effectué plusieurs fois, ils ne s'étaient pas rendu compte que l'eau grossie par les dernières pluies n'était plus praticable pour eux. Trois d'entre eux ne tardèrent pas à perdre pied et à être roulés par le courant, ce que voyant, leur sœur, petite fille de 5 ou 6 ans, revint promptement en arrière et se mit à appeler au secours. M. Bourqui, batelier, qui se trouvait dans les environs, accourut vivement et fut assez heureux pour arriver à temps avec sa barque au secours des naufragés. Il put retirer les deux aînés. Le plus jeune, enfant de 4 1/2 ans, avait disparu. On trouva le lendemain son cadavre déposé sur la rive. (Bien public.)

Eglise des RR. PP. Cordeliers

Triduum

à l'occasion de la fête de la Nativité de la Sainte-Vierge.

Les exercices auront lieu les samedi, dimanche et lundi, 6, 7, 8 septembre, à 8 heures du soir.

Exposition du Très Saint-Sacrement. Récitation du Chapelet, chant des Litanies de la Sainte-Vierge, bénédiction du Très Saint-Sacrement.

FAITS DIVERS

VOYAGE D'UNE CARTE-POSTALE. — Les journaux berlinois signalent le fait suivant : Le bureau de Chaux-de-Fonds a adressé, le 21 juillet, une carte postale à la maison de confections Bradt et Cie, Jerusalemstrasse 31. L'envoyeur a oublié d'écrire « Berlin ». La carte est partie pour Jérusalem, d'où elle a été renvoyée à Vienne le 4 août. Le bureau de Vienne, plus malin, a envoyé la carte postale à Berlin; elle a été remise le 19 août. La carte a mis un mois pour faire la course Chaux-de-Fonds-Berlin par Jérusalem.

VARIÉTÉS

Le meilleur des paratonnerres

On a généralement certaines préventions contre l'emploi du paratonnerre, et l'on trouve encore des personnes qui n'en veulent pas entendre parler, sous prétexte qu'il attire la foudre. Le paratonnerre bien construit, est efficace; malheureusement, il est rare qu'il soit bien installé, et s'il l'a été, la rouille, l'usure du conducteur peuvent rompre les communications avec le sol, et un paratonnerre qui n'est pas souvent contrôlé, peut devenir dangereux. La commission préfectorale instituée en 1874 pour examiner les paratonnerres de la ville de Paris reconnut que ces appareils avaient été tellement négligés que, loin d'être utiles, ils présentaient les plus grands dangers. Et, en effet, des édifices portant paratonnerres ont été foudroyés; ainsi la caserne du Château d'Eau, ainsi la cathédrale de Bayeux, etc. Le préjugé contre l'emploi du paratonnerre peut à la rigueur se justifier. D'ailleurs, c'est un appareil lourd qu'il est difficile d'établir sur les constructions légères et, enfin, il exige une installation dispendieuse.

Parmi les vieilles instructions de l'Académie des Sciences de Paris sur la pose des paratonnerres, il en est une qui ne manque pas d'originalité, car elle supprime tout honneur le paratonnerre, ou, pour mieux dire, la tige de l'appareil.

Pour les poudrières qu'il importe surtout le bien protéger, l'instruction recommande de supprimer les grandes tiges qui attirent la foudre et de se contenter de relier toutes les parties métalliques de la toiture par un conducteur en cuivre rouge aboutissant à un puits intrarissable, ou à une tranchée longue d'au moins 15 mètres. C'est bien plus simple! M. E. Grenet, électricien bien connu, l'a trouvé ainsi, et, en adoptant le même principe, il a réduit le système protecteur à un ruban de cuivre!

Quant à la foudre tombe sur un édifice, le danger provient, de ce que, ne trouvant pas de voie d'écoulement préparée, elle s'échappe par les cheminées que la suite rend conductrices, par les tuyaux de gaz qu'elle enflamme, par les pièces métalliques, brûlant, étourdissant ou tuant les personnes qui sont sur son chemin.

La foudre s'en irait paisiblement si on lui livrait passage. Il suffit pour cela de réunir entre elles les parties métalliques de la toiture, les hautes cheminées, le faite de la maison, qui isolés ne peuvent laisser écouler l'électricité; on les réunit par un large ruban de cuivre à conductibilité supérieure. Le ruban descend du toit en épousant les formes de la façade jusqu'à une tranchée d'au moins 15 mètres de développement. Le flux électrique se rassemble dans ce canal central et s'échappe tranquillement en le suivant, si bien que l'on pourrait même toucher de la main le ruban de cuivre sans ressentir la moindre secousse. La pluie tombe le plus généra-

ment pendant l'orage; l'eau est légèrement conductrice; la nappe qui enveloppe le toit et les murs fait aussi l'office de drain, rassemble le flux et contribue à le mettre dehors.

Ce système rudimentaire ne sollicite en rien l'arrivée de la foudre; le ruban de cuivre n'accroît pas la masse métallique de l'édifice; mais, si la foudre vient, on est certain qu'elle s'en va par le ruban de cuivre comme l'eau pluvial par la gouttière.

C'est pratique, et bien autrement que le vieux paratonnerre. Ici des tiges pesantes difficiles à installer, des appareils accessoires, un point de mire pour la foudre, l'oxydation lente des conducteurs, danger d'être foudroyé en cas de mauvais fonctionnement, creusement d'un puits, etc. Dépense de 1,200 fr. à 1,500 fr. Là, au contraire, point de longues tiges, pas de poids surchargeant les toitures, pas de détérioration possible du cuivre qui délie le temps et la rouille, pas de puits, pose facile et rapide, dépense insignifiante.

Le nouveau système compte déjà des applications importantes: la cathédrale de Paris, la synagogue de la rue Notre-Dame de Nazareth, etc. Quelques châteaux ainsi protégés ont reçu la foudre sans éprouver la plus petite commotion.

Henri de Parville.

Bibliographie

Éloquence académique, choix de Discours de réception, de Réponses, d'Éloges académiques, etc. 1 vol. in-8°, de 400 pages, filets rouges. — Prix: 4 fr. — Société de Saint-Augustin, Bruges.

« Un jour, raconte Voltaire, un bel esprit de l'Angleterre me demanda les mémoires de l'Académie française. — Elle n'écrit point de mémoires, lui répondis-je, mais elle a fait imprimer soixante ou quatre-vingt volumes de compliments. — Il en parcourut un ou deux. Il ne put jamais entendre ce style, quoi qu'il entendit fort bien tous nos bons auteurs. — Tout ce que j'entrevois, me dit-il, dans ces beaux discours, c'est que le récipiendaire, ayant assuré que son prédécesseur était un grand homme, que le cardinal de Richelieu était un très grand homme, le chancelier Séguier un assez grand homme et Louis XIV un plus que grand homme, le directeur lui répond la même chose, et ajouta que le récipiendaire pourrait bien être aussi une espèce de grand homme, et que pour lui, directeur, il n'en quitte point sa part... »

« Au lieu que c'est une loi dans l'Académie française de faire imprimer tous ces discours

par lesquels seuls elle est connue, ce devrait être une loi de ne les imprimer pas. »

Malgré cette observation, la Société de Saint-Augustin fait comme l'Académie, elle édite un volume de ces discours, les meilleurs et les plus intéressants. Le choix est fait de telle façon que l'Anglais de Voltaire ne se fût pas arrêté aux deux premiers compliments, s'il avait eu ce recueil entre les mains.

Il y ajoute un autre élément de succès: nous voulons parler des appréciations littéraires et des renseignements anecdotiques qui accompagnent les quarante discours reproduits dans ce volume; on ne pouvait trouver jugements plus sûrs en moins de mots. Enfin, le volume qui s'ouvre par une courte histoire de l'Académie, se termine par le tableau de tous les académiciens par fauteuils: c'est donc, à proprement parler, une monographie du plus illustre corps littéraire dont s'enorgueillit la France.

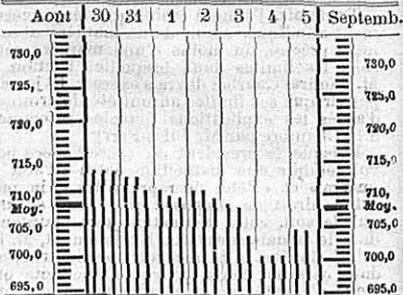
Petite poste.

M. D. à S. — Reçu 20 fr. pour votre abonnement annuel à la *Liberté*, payé au 1^{er} décembre 1884. Merci.

M. SOUSSENS, Rédacteur.

OBSERVATOIRE MÉTÉOROLOGIQUE DE FRIBOURG

SAROMÈTRE
Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et 1 h. et 7 h. du soir.



THERMOMÈTRE (Centigrade)

Août	30	31	1	2	3	4	5	Septemb.
7 h. matin	10	10	10	14	15	12	10	7 h. matin
1 h. soir	18	18	21	21	19	13	16	1 h. soir
7 h. soir	14	16	17	18	15	12		7 h. soir
Minimum	10	10	10	14	15	12		Minimum
Maximum	28	18	21	21	19	13		Maximum

Pour tout ce qui concerne les Annonces, s'adresser exclusivement à l'Agence suisse de Publicité ORELL, FUSSLI & C, 69, rue des Epouses, FRIBOURG

Le Bitter stomachique de Denner

est donc par conséquent le meilleur des préservatifs en cas d'épidémie. Il maintient la chaleur nécessaire au ventre et à l'estomac et régularise la digestion. (O 345)

INSERTION

Un commerce de vins en commissions, en Alsace-Lorraine, cherche une habile représentation pour la vente de vins alsaciens et étrangers en gros et demi-gros.

Éventuellement on confierait un dépôt. Grande provision, avec activité correspondante, appointements fixes par mois.

S'adresser sous chiffre O 6236 B, à MM. Orell, Fussli et C^{ie}, à Bâle. (O 401)

COMMERCE D'ÉTOFFES à remettre

Un négociant, habitant une des principales villes du Jura-Bernois, désirant, pour cause d'âge, se retirer des affaires, offre à remettre son commerce, se composant d'étoffes en tous genres, le tout de bon choix. La clientèle et les conditions sont des meilleures. S'adresser sous H 3761 F, à MM. Haasenstein et Vogler, agence de publicité à St-Imier. (O 400)

ON DEMANDE

pour une dame de certain âge une chambre (non meublée) avec pension. S'adresser à Orell, Fussli et C^{ie}. (O 388)

M. BUGNON

Chirurg. Dentiste Fribourg sera à Balle, Hôtel de l'Union, jeudi 11, jour de la foire, et le lendemain vendredi 12 septembre.

L'ancien Magasin M^{res} FREY

MODES ET ROBES DE LA RUE DE ROMONT sera fermé jusqu'à nouvel avis pour cause de réparations et changement de propriétaire. (H 650 F) (O 379)

RAISINS DE SION

en caisses de 5 kilos, franco à 4 fr. 50 contre remboursement chez François de Sépibus, à Sion. (Mag. 1292 Z) (O 381)

FABRIQUE DE FAULX

Forges du Creux-Ballaigues VAUD (O 323) (O 4180 L) Vente en gros seulement.

Maladies de la vessie,

des reins, du bas-ventre, par contagion, etc., sont guéris rapidement et à coup sûr par correspondance par le médecin spécialiste Dr Dürst, à Winterthour (Zurich). (O 297)

Essayer célèbre CONSCIENCE

plume de Bureau s'adapte aux 3 Cahiers Callewert adoptés par le Conseil de Perfection pour toutes écoles. (O 274) Dépôt: Librairie MEYLL, Fribourg.

Les Examens des Recrues

vont commencer sous peu. Les jeunes gens qui désirent repasser, en peu de temps, toutes les branches du programme des prochains examens, peuvent se procurer le petit guide pratique **Aux Recrues suisses** par Perriard et Golaz, experts pédagogiques. En vente dans les principales librairies de la Suisse romande, au prix modique de 50 centimes. (O V 145) (O 335/232/38)

IMPRIMERIE CATHOLIQUE

La Jeunesse de saint Augustin

PAR LE P. CHARLES CLAIR DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS Édition très élégante, prix: 3 fr.

NOUVEAU MANUEL des Mères chrétiennes

Par le P. Théodore Ratisbonne 1 vol. in-18, 15^e édition. Prix 2 fr. 50

CHOLÉRA

En ce temps d'épidémie, nous ne saurions trop recommander l'usage constant de la Parfumerie-antimiasmatique à l'Eucalyptus de la maison CHALMIN, 7, rue d'Enghien, Paris. Vinaigre de toilette, savon, extrait, etc. (6371 X) (O 337)

TOURBIÈRES

DE SENÈDES ET TINTERIN

Tourbe de 1^{re} qualité à 22 fr. le char
Tourbe de 2^{me} qualité à 18 fr. le char

Le char de 4 mètres cubes, mesure fédérale. S'adresser à J. Schneuwly, Brasserie du Midi, ou à madame Knuchel, magasin de cigares, rue de Romont. (O Fr. 58) (O 365)

En vente à l'Imprimerie catholique

Grand choix de

LIVRES DE PRIÈRES

Histoire du Régiment

DU PRINCE ÈVÈQUE DE BALE AU SERVICE DE FRANCE 1758-1792

Étude sur le XVIII^e siècle par Casimir FOLLETÈTE, avocat, député au Grand Conseil de Berne, 1 beau vol. in 8° prix 2 fr. 50.

Vient de paraître:

Sainte-Maison de Lorette

PREUVES AUTHENTIQUES

DU MIRACLE DE LA TRANSLATION

Par Jean-Baptiste VUILLAUME

Correspondant du MONDE et de la LIBERTÉ
Collaborateur au MONITEUR DE ROME

En vente à l'Imprimerie catholique

Prix: 1 fr.

LA SAINTE MAISON DE LORETTE, dont S. Em. le cardinal Bartolini, préfet de la S. Congrégation des Rites, a daigné accepter la dédicace, est une réponse péremptoire aux outrages odieux dont le sanctuaire de Lorette et la Sainte Vierge elle-même ont été naguère l'objet en Italie.

Les preuves réunies dans ce volume, à l'appui du miracle permanent de Lorette, sont exposées en quatre chapitres, comprenant: les preuves historiques, — les preuves matérielles, — les preuves providentielles, — les preuves d'autorité.